



GROUPE D'OPPOSITION

« AVANÇONS ENSEMBLE LA TESTE DE BUCH »

**NOUVEAU PLAN D'URBANISME DE NOTRE COMMUNE :
MAIS VERS QUEL AVENIR POUR LA TESTE DE BUCH ?
DENSIFICATION OU VISION DEFAILLANTE ?
LE BETON OU LA RAISON ?**

Les hypothèses démographiques, basées sur une croissance annuelle de 0,8%, sont surévaluées

- La répartition géographique des opérations d'aménagement programmé (OAP) est déséquilibrée, consommatrice d'espaces verts, d'ilots éponge, et d'une concentration très déraisonnable à Cazaux.
- Plusieurs incohérences et problèmes méthodologiques sont relevés
- L'impact environnemental du projet est nettement sous-estimé.
- L'absence de programmation pour l'adaptation de la capacité des équipements publics (petite enfance, réseaux, voirie...) nécessaires à l'accueil de la population supplémentaire.

Les risques identifiés que vous connaissez tous :

Incendie, inondation, remontée des nappes, pollutions locales dues aux déversements des eaux usées sur le sol et dans les crastes et le Bassin (Graves crises répétées pour l' ostréiculture), Érosion des rivages, montée des niveaux de marée (Aiguillon, Canalot), destruction d'espèces et continuités écologiques, **Insuffisance de ressource en eau potable dès 2040**, sont minimisés ou non pris en compte convenablement

De plus, de nombreux avis défavorables et quelques réserves sont formulés par les Services publics associés au contrôle :

Etat, Département, CDNPS, SDIS, SIBA, ministère des Armées et Mission régionale d'Autorité Environnementale)

En conclusion :

Ce PLU révisé en l'état est inadapte et propose une augmentation de population trop importante face aux capacités et spécificités du territoire.

Il faut répondre aux besoins de construction de nouveaux logements mais dans un dimensionnement bien moindre pour préserver notre patrimoine naturel et forestier, anticiper les risques liés au climat et trouver un équilibre entre besoins de logements et qualité de vie des testerins.

Il est donc nécessaire d'en **revoir le dimensionnement**, de garantir l'adaptation des équipements, d'écouter **les avis des citoyens de terrain** et de prendre en compte avant tout les réserves émises par les résidents, les services techniques de notre ville et les personnes publiques associées avant les suggestions des aménageurs et des cabinets conseils.

Les Testerins réclament un PLU plus sobre, plus protecteur et réaliste, avec plus d'écoute et de respect de l'avis des résidents, et centré sur les besoins locaux plutôt que sur l'expansion immobilière et touristique.

Groupe Avancons Ensemble à votre écoute

Email: avanconsensemble.latestedebuch@gmail.com

Pour le groupe "Avancons ensemble"

CHRISTINE DELMAS, ELISABETH MONTEIL MACARD, MARIELLE PHILIP, DOMINIQUE DUCASSE, THIERRY MAISONNAVE.

GROUPE D'OPPOSITION

« ENGAGEMENT ÉCOLOGIQUE ET SOCIAL »

Le projet de PLU est une véritable fuite en avant. À Cazaux, 800 logements supplémentaires sont prévus, alors que le quartier reste vulnérable après l'incendie de 2022, accessible par une seule route et déjà saturé en réseaux et services. Mais Cazaux n'est qu'un exemple : sur l'ensemble de La Teste-de-Buch, ce PLU ouvre la voie à une urbanisation excessive, ignorant les risques climatiques, l'objectif de **Zéro Artificialisation Nette**, et menaçant notre patrimoine naturel. Les impacts sont multiples : pollution accrue des eaux du bassin, réseaux pluviaux insuffisants, fragilisation des métiers de la mer – ostréiculteurs, pêcheurs – qui vivent directement de cet écosystème. Nous défendons un autre choix : réhabiliter l'existant, lutter contre la vacance, densifier avec mesure et protéger nos espaces naturels. Notre commune mérite un urbanisme sobre, sûr et durable, pas un projet qui sacrifie l'avenir au profit d'une croissance irréaliste et déraisonnable.

ALEXANDRA PAMIES

pour le groupe «Engagement écologique et social»
Alexandra PAMIES, Michel CHATEAU

GROUPE D'OPPOSITION

« LA BAIE DE BUCH, SOCIABLE PAR NATURE »

La République sanctionne : 1 million d'€ /an

Les Dirigeants de la Droite **NOUS** font payer leurs 20 années de mépris social en terme de Logement. **Ils NOUS ont mis hors la Loi Solidarité & Renouvellement Urbain.**

En vue des Municipales, il y a des Revenants qui se disputent déjà pour paraître «Plus écolo que moi tu meurs» et « greenwasher » leur égoïsme afin de le poursuivre.

Pas dupe, La Gauche républicaine, écologique et sociale **réduira au mieux l'impact écologique** et fera, sans précipitation, **le modeste mais indispensable rattrapage prévu dans le PLU.**

ALAIN CHATEAU

Pour le groupe « La baie de Buch, sociable par nature »
Ecologie-Social-Economie

GROUPE D'OPPOSITION

« UNION DES DROITES »

Chers concitoyens, de Cazaux, du Pyla, de La Teste, pour trouver le sommeil, ne comptez plus sur les moutons, comptez plutôt les constructions à venir, celles du futur PLU ou celles déjà en route, des immeubles à perte de vue, à Cap-Lande, au Becquet, au Cimetière, à Bordes, au Baou, à la Gare, face au Port, face au Piou, à Marzac, à Jaumar, place Gambetta, à Jolibois, rue Jules Favre, aux Pins de Cazaux, ilot Gubbiotti, à Sécar, rue Castelnau, au rd point d'Opel, au bord du Canal, au Lapin Blanc, à la Sauvagerie.... Pays de Buch, réveille-toi !

MARC MURET

pour le Groupe « Union des Droites »

La Loi et la jurisprudence reconnaissent au maire pris en sa qualité de directeur de la publication et garant de son contenu, le pouvoir de refuser de publier des propos tenus pour injurieux, diffamatoires ou encore contraires aux dispositions de l'article 52.1 du code électoral. En la circonstance, ce droit ne sera pas exercé, laissant à chacune et chacun la liberté d'apprécier, voire de réprouver l'expression de critiques personnelles inutilement outrancières.



GROUPE MAJORITAIRE MUNICIPAL
« UNIS POUR AGIR AVEC VOUS »

En raison des élections municipales au mois de mars 2026, et dans le cadre des dispositions légales concernant la communication des collectivités en période pré-électorale, le groupe majoritaire du conseil municipal suspend la publication de sa tribune.

L'article L.2121-27-1. du code général des collectivités territoriales énonce que «dans les communes de 3 500 habitants et plus, lorsque la commune diffuse, sous quelque forme que ce soit, un bulletin d'information générale sur les réalisations et la gestion du conseil municipal, un espace est réservé à l'expression des conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale. Les modalités d'application de cette disposition sont définies par le règlement intérieur».